ÉTAT DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE 2026

D'APRÈS LES STATISTIQUES D'ACCUEIL 2025
DU SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE



COMMENT DES PERSONNES SE RETROUVENT-ELLES PROGRESSIVEMENT ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI ?

Secours Catholique
Caritas France

EXTRAIT DU RAPPORT 2026
“COMPRENDRE LA PAUVRETÉ POUR MIEUX LA COMBATTRE”

Introduction

Comment des personnes se retrouvent-elles progressivement éloignées de l’emploi ?

1. L’éloignement du marché de l’emploi n’est pas un état mais un processus.
2. Les facteurs de bascule dans l’inactivité : une accumulation de difficultés.
3. Les limites des politiques d’activation et de la logique de sanctions.



LIRE LE RAPPORT COMPLET

https://www.secours-catholique.org/m-informer/publications/etat-de-la-pauvrete-en-france-2026

8 QUESTIONS POUR MIEUX COMPRENDRE LA PAUVRETÉ

La stigmatisation est un processus par lequel une personne ou un groupe d'individus est étiqueté, dévalorisé ou exclu en raison d'une caractéristique particulière, comme une maladie, un handicap, une origine, une orientation sexuelle ou encore une situation économique ou professionnelle. Elle constitue une construction sociale qui s'appuie sur des préjugés, c'est-à-dire des opinions ou des jugements établis sans fondement ni connaissance réelle des situations vécues.

À partir des années 1980, la montée du chômage de masse et du chômage de longue durée a profondément transformé le regard porté sur les personnes privées d'emploi. Serge Paugam, sociologue, a notamment montré comment les situations de précarité peuvent conduire à des processus de « disqualification sociale[3] », dans lesquels les personnes concernées sont progressivement associées à des représentations négatives. Cette stigmatisation s'est peu à peu étendue aux personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion, notamment à partir des années 2000. Dans les discours publics, les personnes les plus pauvres sont régulièrement renvoyées aux figures de l'« assisté », du « profiteur » ou du « fainéant », souvent opposées à celles du « travailleur » et du « méritant ». ...

3. Serge Paugam, *La Disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, Puf (Quadrige), 1991.



© ELODIE PERRIOT / SCCF


PAS DE NOURRITURE
DANS LES CHAMBRES

··· Cette construction sociale de la pauvreté a également été alimentée par certains discours politiques. En 2007, en pleine campagne présidentielle, Nicolas Sarkozy affirmait vouloir être « le président de ceux qui se lèvent tôt », valorisant la figure du travailleur tout en renvoyant implicitement à une image négative celles et ceux qui sont éloignés de l'emploi. En 2011, Laurent Wauquiez, alors au ministère des Affaires étrangères dénonçait les minima sociaux et leurs allocataires en évoquant un « cancer de l'assistanat[4] ». En 2017, Emmanuel Macron qualifiait les personnes les plus pauvres de « gens qui ne sont rien[5] » et, en 2018, sa réponse à un jeune horticulteur au chômage – « Je traverse la rue, je vous en trouve [du travail][6] » – a illustré une vision selon laquelle l'accès à l'emploi relèverait principalement de la volonté individuelle, au risque d'occulter les réalités économiques et sociales qui pèsent sur les parcours de vie. Plus récemment, encore, le 7 janvier 2026, Bruno Retailleau, lors de la présentation de son programme pour l'élection présidentielle de 2027 annonçait « encourager le travail, décourager l'assistanat[7] ». Ces préjugés déjà trop nombreux sont malheureusement de plus en plus courants et de plus en plus violents.

Ces représentations ont des conséquences concrètes. Elles contribuent à diffuser une lecture biaisée des situations de pauvreté, fragilisent la cohésion sociale et renforcent le sentiment d'exclusion des personnes concernées. Elles participent également à une évolution des politiques publiques marquée, depuis plusieurs années, par une logique croissante d'« activation[8] » et de conditionnalité des droits, visant à renforcer les obligations de retour vers l'emploi. Les droits reculent, l'éligibilité se restreint et les sanctions des allocataires se durcissent.

Le résultat en est que tous les indicateurs de suivi de la pauvreté sont alarmants : le taux de pauvreté se maintient à un niveau historiquement élevé, l'intensité de la pauvreté continue à s'accroître, le taux de chômage repart à la hausse en 2025 après trois années de baisse. Et les acteurs du Secours Catholique témoignent eux aussi, année après année, de l'aggravation des situations de pauvreté des personnes rencontrées dans les lieux d'accueil. À travers leurs pratiques quotidiennes, les 59 800 bénévoles de l'association observent les conséquences concrètes de ces choix politiques sur plus d'un million de personnes accueillies chaque année.

Le 18 avril 2027, les Françaises et les Français seront appelés à élire leur prochain président ou leur prochaine présidente de la République. Dans ce contexte, alors que la protection sociale occupe une place croissante dans les débats publics, parfois au détriment des questions de pauvreté et de solidarité, il apparaît essentiel de contribuer à un débat constructif, fondé sur les faits et sur l'analyse des réalités vécues. C'est l'objectif de ce rapport « État de la pauvreté en France » : documenter les mécanismes actuels de pauvreté et les effets des politiques publiques, à partir des données statistiques recueillies par l'association complétées par le témoignage des personnes en situation de pauvreté. Nous avons choisi cette année de croiser ces constats avec les représentations des Français sur la pauvreté. À cette fin, nous avons commandé un sondage d'opinion auprès d'un panel représentatif de la population résidant en France métropolitaine (voir encadré) sur sa perception des formes de pauvreté.

Les résultats montrent que les Français portent un regard largement réaliste sur les enjeux de pauvreté : **80 % d'entre eux estiment que la pauvreté a augmenté au cours des dix dernières années et 68 % considèrent que les discriminations contribuent à créer de la pauvreté.** La solidarité nationale demeure également largement soutenue : 84 % des Français jugent normal que la société soit solidaire avec les personnes les plus pauvres. Ils attribuent prioritairement la responsabilité de la lutte contre la pauvreté aux pouvoirs publics (État et collectivités locales : 84 %), et dans une moindre mesure à la société civile (entreprises, familles, citoyens, associations : 55 %).

4. www.europe1.fr/politique/Wauquiez-l-assistanat-est-un-cancer-315908.
5. Phrase prononcée par Emmanuel Macron le 29 juin 2017, lors d'un discours dans le cadre de l'inauguration du campus de start-up Station F à Paris.
6. Phrase prononcée par Emmanuel Macron le 15 septembre 2018, lors des Journées européennes du patrimoine organisées au palais de l'Élysée.
7. www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2026/01/08/1-7-fois-le-smic-sans-travailler-le-calcul-acrobatique-de-bruno-retailleau-pour-denoncer-l-assistanat_6661053_4355770.
8. Les politiques publiques sociales dites d'« activation » visent à encourager ou obliger les personnes allocataires de prestations sociales à s'engager dans des démarches favorisant leur retour à l'emploi ou leur insertion sociale.

MÉTHODOLOGIE DU SONDAGE D'OPINION OPINIONWAY POUR LE SECOURS CATHOLIQUE

Afin de mieux comprendre les représentations et les perceptions des Françaises et des Français à l'égard de la pauvreté, le Secours Catholique a confié la réalisation d'un sondage d'opinion à OpinionWay.

Cette enquête a été menée auprès d'un échantillon de 2 008 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas, afin de respecter la structure de la population française selon plusieurs critères sociodémographiques : le sexe, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, la taille d'agglomération et la région de résidence.

Les personnes interrogées ont répondu à un questionnaire auto-administré en ligne sur système Cawi (Computer Assisted Web Interview) entre le 16 et le 22 avril 2026. Cette période d'enquête s'inscrit dans un contexte international et économique particulier, marqué notamment par la guerre en Iran et par une forte inflation des prix de l'énergie. Ces éléments de contexte sont à prendre en compte dans l'interprétation des réponses, en ce qu'ils peuvent contribuer à façonner les perceptions et les préoccupations exprimées par les personnes interrogées.

Afin de garantir la qualité et la fiabilité de l'enquête, OpinionWay a appliqué les procédures et règles de la norme ISO 20252, qui encadrent les activités d'études de marché et d'opinion.

Les résultats présentés dans ce rapport doivent être interprétés en tenant compte des marges d'incertitude inhérentes à toute enquête par sondage. Pour un échantillon de 2 000 répondants, celles-ci s'établissent à environ 1 à 2,3 points.

Ce sondage apporte ainsi un éclairage complémentaire aux données recueillies par le Secours Catholique auprès des personnes rencontrées et accompagnées. Il permet de mettre en regard les perceptions de l'ensemble de la société avec les réalités vécues par les personnes en situation de pauvreté, afin de mieux comprendre les représentations qui entourent la pauvreté et les enjeux qu'elles soulèvent pour le débat public.

Si la conscience de la pauvreté et l'attachement à la solidarité restent forts pour les Français[9], il demeure indispensable de comprendre la pauvreté à travers toutes ses dimensions, d'en identifier les mécanismes, de décrire les facteurs et les déterminants socio-économiques qui la créent, l'entretiennent ou permettent de la réduire. À travers huit questions, ce rapport propose ainsi des éclairages, des analyses et des propositions pour mieux comprendre la pauvreté afin de mieux la combattre. ■

9. Sondage OpinionWay pour le Secours Catholique – Caritas France, « Les perceptions des Français à l'égard des différentes formes de pauvreté », mai 2026.

COMMENT DES PERSONNES SE RETROUVENT-ELLES PROGRESSIVEMENT ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI ?

Le chômeur est encore souvent considéré comme la figure emblématique des personnes éloignées de l'emploi. Pourtant, cette représentation est réductrice. D'une part, les personnes au chômage ne sont pas, au sens statistique, considérées comme « inactives », puisqu'elles sont en recherche d'emploi. D'autre part, le chômage ne permet pas, à lui seul, de rendre compte de la diversité des situations d'éloignement du marché du travail. D'autant que l'emploi ne protège plus systématiquement de la pauvreté[98] : la montée des contrats courts, du temps partiel subi, des faibles rémunérations et des parcours professionnels discontinus contribue au développement d'un précariat qui touche aussi les personnes en emploi. Ainsi, les frontières entre emploi, chômage et inactivité apparaissent de plus en plus poreuses, rendant nécessaire une approche plus large des situations d'éloignement du marché du travail.

En effet, une part importante des personnes en âge et en droit de travailler ne sont ni en emploi, ni au chômage au sens statistique du terme. Ces individus sont classés parmi les « inactifs », catégorie qui recouvre des réalités très diverses : personnes en incapacité de travail, parents ayant interrompu leur activité professionnelle pour élever leurs enfants, aidants familiaux, mais aussi personnes découragées ayant cessé de rechercher un emploi. Une partie de ces personnes appartiennent au « halo autour du chômage », selon la définition de l'Insee, qualifiant ainsi une zone intermédiaire entre chômage et inactivité qui échappe aux indicateurs traditionnels. En 2025 en France, 1,9 million de personnes se trouvent dans ce halo, soit 4,5 % des personnes âgées de 15 à 64 ans, proportion qui s'ajoute au taux de chômage mesuré à 7,7 %[99].

La distinction entre le chômage à proprement parler et son « halo » incite à s'intéresser aux trajectoires et aux conditions qui façonnent le rapport à l'emploi, largement développées dans les travaux sur les parcours de vie de Glen Elder[100] et sur les processus de désaffiliation de Robert Castel[101], qui considèrent que les difficultés d'accès à l'emploi résultent rarement d'un facteur unique.

1. L'ÉLOIGNEMENT DU MARCHÉ DE L'EMPLOI N'EST PAS UN ÉTAT MAIS UN PROCESSUS

1.1. DÉFINITION DES NOTIONS : INACTIVITÉ, CHÔMAGE ET PARCOURS DE VIE

Dans la statistique publique, le statut d'activité d'une personne est défini en fonction de sa situation par rapport à l'emploi. Les individus considérés comme « actifs » regroupent les personnes en emploi, les personnes en formation professionnelle et les personnes au chômage, c'est-à-dire en recherche d'emploi.

Les personnes qui ne se retrouvent pas dans la catégorie des « actifs » sont, par opposition classées comme « inactives ». Ce terme, très réducteur, qui laisse penser que les personnes « inactives » ne feraient rien recouvre en réalité une multitude de situations d'éloignement du marché de l'emploi voulu ou subi. Outre l'« inactivité classique » qui regroupe étudiants, retraités, personnes au foyer, en congé parental ou en inaptitude de travail pour raisons de santé, la seconde forme d'« inactivité » regroupe des personnes qui ne sont pas disponibles

98. Voir question : « Pourquoi le travail ne protège plus de la pauvreté ? ».

99. Insee, Emploi, chômage et revenus du travail, édition 2026, juillet 2026.

100. Glen Elder, « Time, Human Agency, and Social Change: Perspectives on the Life Course », *Social Psychology Quarterly,* 57/1, 1994, p. 4-15.

101. Robert Castel, Les Métamorphoses de la question sociale, op. cit.

dans les quinze jours pour travailler et ne recherchent pas d'emploi (et ne correspondent donc pas à la définition des chômeurs au sens du Bureau international du travail [BIT][102]) pour diverses raisons incluant la charge d'enfants, le fait d'être aidant familial, d'être sans droit au travail ou encore le fait d'abandonner toute recherche.

L'« inactivité », qu'elle soit classique ou non, peut être choisie ou subie et invite à la prudence face aux interprétations qui assimileraient l'« inactivité » à une absence de volonté de travailler. Les motifs de retrait du marché du travail sont multiples et renvoient à des situations sociales très différentes.

Enfin, pour comprendre le phénomène d'« inactivité », il est nécessaire d'adopter une approche dynamique. L'« inactivité » n'est pas nécessairement un état permanent mais une étape dans un parcours de vie. Les trajectoires individuelles sont marquées par une succession de transitions entre emploi, chômage, formation, maladie et « inactivité ». Ces passages s'inscrivent dans des temporalités parfois longues au cours desquelles les individus ajustent leurs stratégies quant à leur avenir. Le rapport au temps ici joue un rôle essentiel. Plus longtemps une personne demeure éloignée de l'emploi, plus le retour vers le marché du travail peut devenir difficile. Le chômage de longue durée, bien souvent non indemnisé, constitue ainsi souvent une étape préalable à l'entrée dans certaines formes d'« inactivité ».

L'« inactivité » apparaît alors moins comme un événement ponctuel que comme l'aboutissement d'un processus progressif d'éloignement du marché du travail.

1.2. LE BASCULEMENT VERS L'« INACTIVITÉ »

Les données du Secours Catholique ne permettent pas d'analyser les parcours de vie des personnes accueillies par l'association mais présentent chaque année une « photographie » de la situation des personnes rencontrées. Elles permettent notamment de mettre en lumière le phénomène d'éloignement du marché de l'emploi.

Entre 2015 et 2025, parmi les adultes âgés de 15 à 64 ans au statut administratif stable accueillis par l'association, un basculement s'est opéré, résultant d'un double phénomène. D'une part, la décennie est marquée par la baisse progressive et durable de 20 points de pourcentage de la proportion de chômeurs, passant de 44,3 % à 23,8 % entre 2015 et 2025. Cette baisse est particulièrement marquée parmi les personnes au chômage non indemnisé (- 18,4 points), tandis que la part des personnes au chômage indemnisé diminue plus modérément (- 2,1 points), témoignant d'un accès plus limité aux dispositifs d'indemnisation du chômage. D'autre part, dans le même temps, la part des personnes « inactives » augmente de 16,4 points, passant de 35,7 % à 52 %, et parmi elles, plus particulièrement la part des personnes dont la situation ne correspond à aucun cas d'« inactivité classique » et ces derniers sont regroupées dans la catégorie « autre sans emploi », c'est-à-dire très éloignées de l'emploi (24,6 % en 2025) dont la part augmente de plus de 10 points en dix ans.

Ce phénomène s'illustre également par l'évolution du statut dans l'activité des personnes allocataires du RSA accueillies par l'association, qui marque également un basculement du chômage non indemnisé vers un statut très éloigné de l'emploi. En effet, **la part des allocataires du RSA se déclarant chômeurs non indemnisés a baissé de près de 25 points entre 2015 et 2025 pour s'établir à 24 % en 2025 alors que la part des allocataires très éloignés de l'emploi (regroupés dans la catégorie « autre sans emploi ») a augmenté de 17,5 points sur la période (32 % en 2025).**

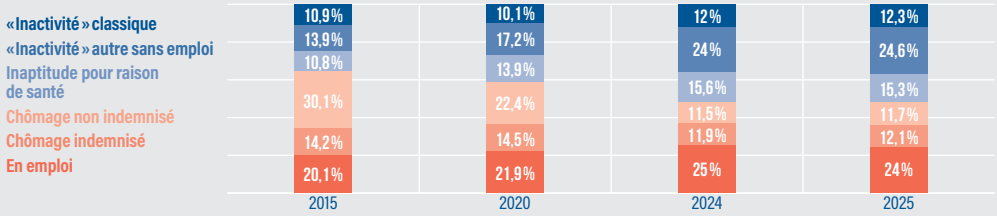
2. LES FACTEURS DE BASCULE DANS L'« INACTIVITÉ » : UNE ACCUMULATION DE DIFFICULTÉS

Les facteurs structurels et conjoncturels influant sur l'éloignement progressif du marché de l'emploi sont nombreux, il ne s'agit pas ici d'en faire la liste exhaustive mais de rendre compte des situations vécues fréquemment par les personnes rencontrées au Secours Catholique.

102. « Une personne au chômage au sens du BIT (Bureau international du travail) est une personne de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours ; avoir recherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans les trois mois » (Insee). Pour France Travail, « une personne est au chômage lorsqu'elle est inscrite à France Travail dans la catégorie A des demandeurs d'emploi. Ces personnes sont tenues d'effectuer des "actes positifs" de recherches d'emploi et être sans emploi au cours du mois. Une personne inscrite à France Travail n'est pas forcément un chômeur au sens du BIT et inversement » (France Travail).

GRAPHIQUE 48

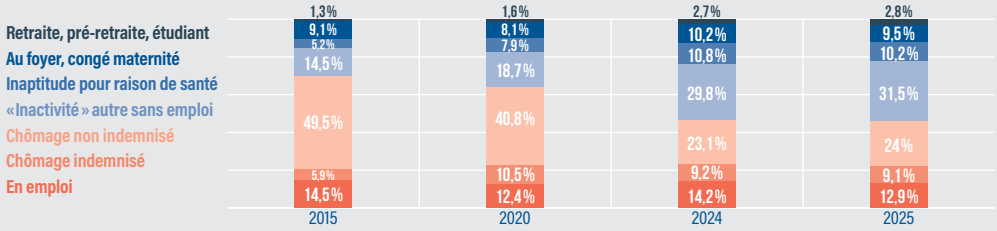
Évolution du statut d'activité des 15-64 ans hors sans droit au travail (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Adultes âgés de 15 à 64 ans hors sans droit au travail.
Lecture : En 2025, 12,3 % des adultes âgés de 15 à 64 ans hors sans droit au travail rencontrés par l'association sont en situation d'« inactivité dite classique ».

GRAPHIQUE 49

Évolution du statut d'activité des allocataires du RSA (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Allocataires du RSA rencontrés par l'association
Lecture : En 2025, 12,9 % des allocataires du RSA accueillis par le Secours Catholique sont en emploi. Ils étaient 14,5 % en 2015.

2.1. LES TRANSFORMATIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Les mutations économiques des dernières décennies ont profondément modifié les conditions d'accès à l'emploi. La précarisation grandissante de l'emploi et des conditions de travail n'est pas sans effet sur l'accès à un emploi de qualité. Insuffisance du nombre d'emplois par rapport au nombre de demandeurs d'emploi[103], augmentation de la précarisation des conditions de travail des personnes en emploi stable, multiplication des contrats courts, accentuation des conditions de travail précaires contraintes (horaires décalés, temps partiels subis, etc.) et baisse des niveaux de vie des personnes en emploi sont autant de facteurs qui prouvent que le travail ne protège plus de la pauvreté[104]. En résulte la décorrélation entre taux de chômage et taux de pauvreté depuis plus d'une décennie : si le taux de chômage a diminué depuis 2015, passant de 10 % à 7,7 %, cette évolution n'a eu aucun effet sur la baisse du taux de pauvreté qui a augmenté de 1,5 point en dix ans pour atteindre, en 2023 et 2024, 15,4 %, son niveau record jamais atteint depuis la création de la mesure il y a trente ans.

2.2. QUAND LA MALADIE ÉLOIGNE DE L'EMPLOI : FOCUS SUR LES PERSONNES EN INAPTITUDE AU TRAVAIL POUR RAISONS DE SANTÉ

Les problèmes de santé constituent l'un des principaux déterminants de l'éloignement du marché de l'emploi. Ils peuvent réduire la capacité à exercer une activité professionnelle mais également à effectuer les démarches nécessaires pour accéder à l'emploi. **Au Secours Catholique, la part des personnes ayant déclaré une maladie physique ou mentale comme circonstance de leur venue à l'association est passée de 7 % à 15,5 % entre 2015 et 2025.** Plus largement, près d'un quart des ménages accueillis font face à des problèmes de santé ou à une situation de handicap. Cette réalité en progression n'est pas sans conséquences sur les conditions de vie et les situations de pauvreté.

Peu de données publiques documentent la situation des personnes en situation d'inaptitude au travail pour raisons de santé. Au Secours Catholique, un profil particulier se dessine. Parmi les adultes rencontrés par l'association, la part des adultes en situation d'inaptitude au travail pour raisons de santé a augmenté de près de 4,5 points pour s'établir à 15,3 % en 2025. La féminisation de cette sous-population est grandissante, la part des femmes est passée de 55 % à 57 % entre 2015 et 2025. Majoritairement de nationalité française (87,6 %), ces personnes vivent pour la plupart en zone urbaine (70,8 %) bien que la part des personnes en inaptitude pour raisons de santé en milieu rural soit en hausse au cours de la dernière décennie.

Les personnes en inaptitude pour raisons de santé sont plus âgées que l'ensemble des personnes accueillies par le Secours Catholique : 53,5 % d'entre elles sont âgées de 50 ans et plus (contre 31 % pour l'ensemble des personnes accueillies). Ces dix dernières années, un vieillissement s'observe notamment avec une hausse de près de 5 points de la part des 60 ans et plus (14,7 % en 2025), situation symptomatique du recul de l'âge de départ à la retraite et de l'usure des corps due aux conditions de travail et aux emplois difficiles. La composition des ménages est quant à elle stable depuis dix ans. Plus d'un ménage sur deux dont la personne de référence est en situation d'inaptitude au travail pour raisons de santé est composé d'une seule personne, dont autant de femmes seules que d'hommes seuls (28 %) et 22,5 % de ces ménages sont des mères isolées.

Enfin, les conditions de vie de ces ménages restent très précaires mais dans une moindre mesure que celles de l'ensemble des personnes rencontrées par l'association. Leurs ressources étant principalement composées de prestations sociales pour compenser leur inaptitude à intégrer le marché de l'emploi, ces prestations ne leur permettent pas de vivre dignement. Avec un niveau de vie médian de 851 euros en 2025, soit 14 euros de moins qu'en 2015[105], 93,9 % des ménages dont la personne de référence est en situation d'inaptitude vivent sous le seuil de pauvreté (95,3 % pour l'ensemble des ménages accueillis), une proportion en augmentation de 12 points en dix ans. **L'aggravation de leur situation se lit aussi dans le doublement de la part de ces ménages ne**

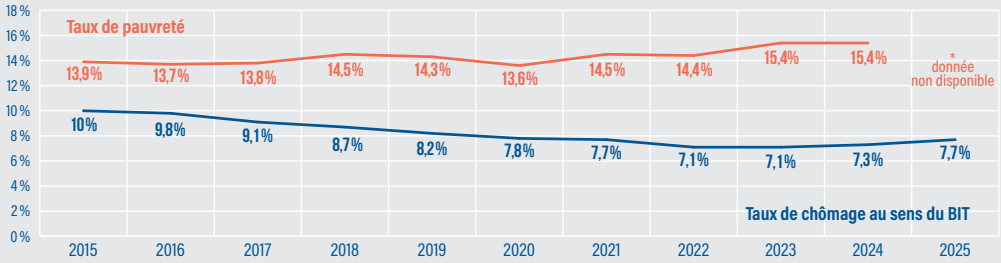
103. Au premier trimestre 2026, la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des statistiques (Dares) comptabilise 435 800 emplois vacants dans les entreprises du privé (hors agriculture, intérim, particuliers employeurs et activités extraterritoriales), estimés à 50 % de l'ensemble des emplois vacants, pour 3 295 100 personnes inscrites à France Travail ou 2 600 000 chômeurs au sens du BIT (sources : Dares, Insee, France Travail, 2026).

104. Voir la question : « Pourquoi le travail ne protège-t-il plus de la pauvreté ? ».

105. En euros constants 2025.

GRAPHIQUE 50

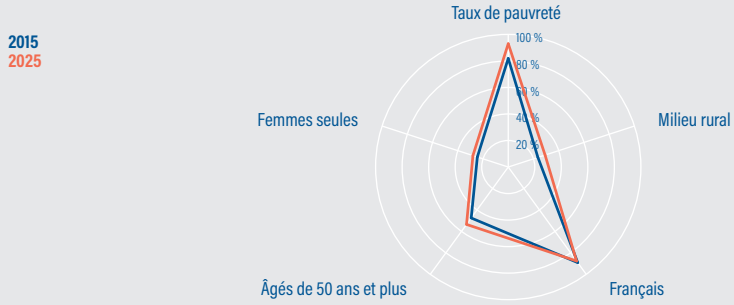
Évolution des taux de pauvreté et taux de chômage en population générale (2015-2025)



Source : Insee.
Champ : Adultes âgés de 15 à 64 ans, France hors Mayotte.
Lecture : En 2024, en France, le taux de chômage au sens du BIT est de 7,3 % et le taux de pauvreté est de 15,4 %.

GRAPHIQUE 51

Évolution du profil des personnes en situation d'inaptitude au travail pour raison de santé rencontré au Secours Catholique (2015 et 2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Adultes et ménages dont la personne de référence est en situation d'inaptitude au travail pour raison de santé
Lecture : En 2025, 53,5 % des personnes en situation d'inaptitude au travail pour raison de santé sont âgées de 50 ans et plus.

percevant aucune ressource, laquelle s'établit à 7,7 % en 2025, mettant en lumière la problématique de l'accès aux droits pour ce public aux besoins spécifiques.

2.3. MALTRAITANCE SOCIALE ET INSTITUTIONNELLE

D'après le sondage OpinionWay pour le SCCF, **les Français sont majoritairement réalistes et bienveillants à l'égard des personnes au chômage. Au total, 82 % des répondants estiment que les personnes actuellement au chômage sont engagées dans une démarche active de recherche d'emploi.** Plus précisément, 43 % considèrent qu'elles souhaitent travailler mais se heurtent à des difficultés pour accéder à un emploi, tandis que 26 % estiment que leur recherche alterne entre des périodes d'engagement actif et des phases de découragement. Ces deux dernières perceptions mettent en lumière les difficultés d'accès à l'emploi et reconnaissent les obstacles auxquels sont confrontées les personnes au chômage. Cette opinion va à rebours de certains discours politiques fortement stigmatisants, qui présentent ces personnes comme des « fainéants », des « profiteurs » ou des « assistés ». L'imprégnation de l'opinion publique par ces discours largement diffusés dans l'espace public s'illustre par le fait que 63 % des Français estiment que les minima sociaux découragent de travailler, alors même qu'ils ne sont que 48 % à juger ces prestations suffisantes et 64 % à considérer qu'elles ne permettent pas de vivre dignement.

Ces divergences de représentations donnent à voir les mécanismes de stigmatisation qui touchent les personnes éloignées de l'emploi. Elles suggèrent l'existence d'une forme de gradation de cette stigmatisation, qui tend à s'accentuer à mesure que les individus s'éloignent durablement du marché du travail[106]. Si les personnes récemment privées d'emploi sont majoritairement perçues comme volontaires mais confrontées à des difficultés structurelles, celles qui dépendent plus durablement des minima sociaux semblent davantage associées à des représentations de dépendance et d'assistanat.

2.4. DÉCOURAGEMENT

La stigmatisation, d'autant plus lorsqu'elle est doublée d'une accumulation de difficultés les contraignant à s'éloigner du marché de l'emploi, peut produire chez les personnes qui en sont victimes colère, sentiment d'injustice et découragement. **Cette forme de renoncement qui ne renvoie pas à une absence de volonté de travailler mais à la conviction progressive que les démarches entreprises ont peu de chances d'aboutir, est largement documentée à travers le phénomène des « travailleurs découragés[107] ».** Le témoignage de plusieurs personnes rencontrées au Secours Catholique en est la parfaite illustration.

« J'ai travaillé vingt-cinq ans en usine comme manutentionnaire et ai maintenant des problèmes de santé. Aujourd'hui sans emploi, je me sens harcelé par France Travail, on me menace de me retirer un à quatre mois de RSA, pour recherche insuffisante. Pourtant je recherche mais ne peux inventer les emplois. J'ai suivi toutes les recommandations de France Travail, en particulier le suivi en mars-avril d'une formation de découverte d'emplois. D'ailleurs pendant cette formation, ma conseillère m'a convoqué. Étant en formation, je n'ai pas pu me rendre au rendez-vous et ai été menacé du retrait de mon RSA » (témoignage extrait du rapport du Secours Catholique, « Mise en œuvre de la loi dite pour le plein-emploi : le vécu des sanctions », 2026).

« Il me resterait encore à aller jusqu'à mes 67 ans pour une retraite à taux plein mais je vais demander ma retraite l'année prochaine car j'en ai assez de la pression inutile et inhumaine, du harcèlement de France Travail, des ateliers où on vous suggère d'arrêter de "tourner en rond sur votre canapé"... » (ibid.).

3. LES LIMITES DES POLITIQUES D'ACTIVATION ET DE LA LOGIQUE DE SANCTIONS

Les politiques d'activation du marché du travail visent à accélérer le retour à l'emploi en renforçant les obligations des demandeurs d'emploi et en soumettant le versement des allocations au respect d'exigences de recherche d'emploi. Les réformes récentes de l'assurance chômage (2019, 2021 et 2024) et de la loi pour le plein-emploi s'inscrivent dans cette logique en conditionnant davantage les droits à des obligations de recherche

106. Voir la question « La pauvreté prend-elle les mêmes formes selon les territoires ? ».

107. Erenest Akyeampong, « Travailleurs découragés », *L'Emploi et le Revenu en perspective,* 1/2, 1989.

d'emploi et d'accompagnement et en renforçant davantage les sanctions contre les allocataires.

Toutefois, plusieurs travaux soulignent les limites de cette approche. **La Dares montre que les réformes du chômage accélèrent le retour à l'emploi à court terme, mais presque exclusivement vers des emplois précaires (contrats courts de moins de six mois ou missions d'intérim) sans amélioration significative de l'accès à un emploi durable[108],** à l'image du RSA rénové. Une partie des personnes concernées ne sont plus comptabilisées comme au chômage pour d'autres motifs : abandon des démarches, découragement, formation ou sortie de l'activité, intégrant ainsi le halo autour du chômage.

Le rapport de l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic) consacré aux réformes de l'assurance chômage[109] montre également que le durcissement des règles d'indemnisation modifie les comportements des demandeurs d'emploi, mais avec des effets contrastés. La réduction de la durée d'indemnisation ou le durcissement des conditions d'accès peuvent accélérer la reprise d'un emploi pour certains profils, notamment les personnes les plus proches du marché du travail. **En revanche, ces mesures fragilisent davantage les publics déjà éloignés de l'emploi, comme les jeunes, les seniors, les personnes peu qualifiées ou confrontées à des difficultés de santé.** Elles peuvent conduire à accepter des emplois plus précaires, moins qualifiés ou moins bien rémunérés, sans garantir une insertion professionnelle durable.

Enfin, la loi dite pour le plein-emploi renforce encore cette logique d'activation en généralisant l'inscription des allocataires du RSA à France Travail et en conditionnant davantage l'accompagnement à des engagements, le principal étant quinze heures d'activité hebdomadaire. L'efficacité de l'accompagnement des allocataires souffre fortement du manque de moyens humains qualifiés pour assurer un accompagnement individualisé. En 2025, Aequitaz, ATD Quart-Monde et le Secours Catholique ont mené une évaluation qualitative de la loi plein-emploi auprès des personnes allocataires du RSA. En ressortent des résultats démontrant les travers d'un système rigide dépourvu de moyens humains adaptés. Les conséquences pour les personnes sont délétères : pression, humiliation, contrôle sans accompagnement, mauvaise orientation et sanctions punitives.

« Ici les travailleurs sociaux ne font plus d'assistanat, ni de social, ni d'aide d'aucune sorte depuis longtemps. Ils ne font que punir, contrôler, et n'hésitent pas à radier » (témoignage extrait du rapport du Secours Catholique, « Mise en œuvre de la loi dite pour le plein-emploi », rapport cité).

Tout cela produit mécaniquement découragement et éloignement durable du marché de l'emploi.

En conclusion, ces réformes soulèvent une interrogation plus large sur la conception même des politiques d'emploi. En mettant principalement l'accent sur les comportements individuels des demandeurs d'emploi, elles tendent à sous-estimer les facteurs structurels du chômage, tels que les disparités territoriales, l'insuffisance d'emploi, les difficultés de recrutement liées aux conditions de travail ou encore les inégalités d'accès à la formation[110]. **Dans cette perspective, plusieurs chercheurs estiment qu'une politique de retour à l'emploi durable repose moins sur le renforcement des sanctions que sur la qualité de l'accompagnement, le développement des compétences et l'amélioration des opportunités d'emploi[111] [112].**

108. Dares, « Rapport du comité d'évaluation de la réforme de l'assurance chômage (2019-2021) », avril 2025.
109. Unédic, « Évaluation de la réforme d'assurance chômage (2019-2021) », mars 2025.
110. Dares, « Rapport du comité d'évaluation de la réforme de l'assurance chômage », rapport cité.
111. Guillaume Allègre, « Les nouvelles lois sur les pauvres (1988-2023) : une histoire des instruments et des justifications », *Revue de l'OFCE*, 192, 2026, p. 235-279.
112. Pierre Madec et Muriel Pucci, « Nouvelles formes de pauvreté et redistribution », *Informations sociales*, 213, 2025.

COMPRENDRE LA PAUVRETÉ POUR MIEUX LA COMBATTRE

L'éloignement du marché de l'emploi ne se résume pas au chômage : il recouvre une diversité de situations et résulte souvent d'un processus progressif marqué par l'accumulation de difficultés. Dans un marché du travail de plus en plus précaire (contrats courts, temps partiels, faible rémunération et précarisation du CDI et du statut de travailleur indépendant), le travail ne constitue plus systématiquement une protection contre la pauvreté. La maladie, notamment, peut durablement éloigner de l'emploi et fragiliser les conditions de vie. Face à ces réalités, les politiques d'activation et de sanction montrent leurs limites et vont à l'encontre d'une dynamique juste d'insertion sociale.

En conséquence, le Secours Catholique demande aux pouvoirs publics de changer de paradigme en sortant d'une logique de suspicion, de contrôle et de défiance pour aller vers une logique de confiance afin de garantir l'effectivité des droits. Pour ce faire, il est indispensable de supprimer l'obligation des quinze heures d'activité hebdomadaires pour les allocataires du RSA dans le cadre de la loi dite de « Plein-Emploi » et d'abroger le décret du 30 mai 2025 relatif aux sanctions.

Les dispositifs d'accompagnement doivent être réhumanisés et de qualité pour répondre de manière efficace et globale aux besoins des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion. Cet accompagnement doit être notamment renforcé lors des transitions (déménagement, séparation, etc.) et les démarches de reconnaissance de handicap et d'inaptitude au travail pour raisons de santé doivent être allégées afin de sécuriser les parcours de vie.

Le Secours Catholique demande aux pouvoirs publics de revenir sur les dernières réformes de l'assurance chômage qui ont limité l'accès à une indemnisation chômage, appauvri les chômeurs, renforcé les conditionnalités et exclu certaines catégories, contribuant ainsi au basculement de personnes sans emploi vers l'inactivité.

Enfin, la perception du RSA ne peut pas être considéré uniquement comme une étape temporaire destinée à favoriser le retour à l'emploi. Cette vision ne tient pas suffisamment compte de la diversité des situations et des parcours des personnes en situation de précarité. Pour certains, le RSA permet de surmonter une période difficile, de construire un projet professionnel ou de retrouver progressivement un emploi. Mais pour d'autres, il constitue une ressource, bien que trop faible, indispensable sur le long terme, notamment lorsqu'un retour à l'emploi est difficile ou impossible en raison de problèmes de santé, d'un handicap ou de responsabilités d'aidant auprès d'un proche âgé, malade ou en situation de handicap. Le Secours Catholique défend ainsi une approche qui prenne davantage en compte la réalité et la diversité des situations de pauvreté. Il demande notamment que le RSA soit revalorisé à hauteur de 50 % du revenu médian et indexé sur le Smic, accessible aux jeunes de 18 à 25 ans sans l'obligation d'avoir un enfant à charge et que les aidants sans emploi puissent bénéficier de droits similaires à ceux des aidants salariés.